

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

o o o o o o

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX, **Adjoint au Maire**,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Sylvana BONAMICO, M. Pierre-Michel FELICIAGGI, M. Sylvain TESSIER, M. Fabien FOURNIER, M. Kamel LEBAL, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Latifa DJELOUAH, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux**.

ONT DONNE PROCURATION :

M. Pascal ODOT	à	M. Cyril PICARD
M. Jacky GERARD	à	M. Marc NUSBAUM
Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Aude FROMENT	à	Mme Christine GARNIER
Mme Angeline NKUINGA	à	M. Fred CICOFRAN
Mme Djamila ZERROUKI	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Carine FROGER	à	Mme Acacia GAROU
Mme Véronique MESSIE	à	M. Florian BOIVERT
Mme Najia BENRAMDANE	à	Mme Latifa DJELOUAH

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Acacia GAROU

OBJET : N° 12

Demande de dérogation au repos dominical formulée par la SAVY Renault.

date de convocation :
25 novembre 2022

date d'affichage :
25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 29

Objet n°12 : Demande de dérogation au repos dominical formulée

VU la loi n°2015-990 du 6 août 2015,

VU le Code du travail et notamment les articles L.3132-26 à L3132-27-1,

VU la demande de dérogation au repos dominical effectuée par la SAVY Renault pour les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023,

VU les avis émis par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressées dans le cadre de la consultation préalable engagée en application de l'article R.3132-21 du code du travail,

VU l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et marchés publics » du 22 novembre 2022,

CONSIDERANT que l'achat de véhicules est devenu une activité familiale qui entraîne une fréquentation élevée des concessions en fin de semaine et que de ce fait, la fermeture les dimanches du garage Renault de Quincy-sous-Sénart serait préjudiciable aux consommateurs et particulièrement aux familles,

CONSIDERANT que la branche commerciale dont il s'agit n'aura pas épuisé au titre de l'année 2022 le contingent annuel de dimanches fixé par l'article L.3132-26 précité,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Mme NUNES, conseillère municipale chargée du commerce local, marché et emploi,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical de la SAVY Renault pour les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire



Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Acacia GAROU